

## Référent en Santé Sécurité au Travail

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'article L-4644-1 du code du travail impose à tout employeur de désigner parmi ses salariés un référent sécurité, ayant pour objectif d'assurer un lien entre les salariés et la direction afin de mettre en place le dispositif de prévention des risques.

### PUBLIC CONCERNÉ

Toutes les personnes souhaitant devenir référent sécurité au sein de leur entreprise

### THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Les enjeux de la sécurité et de la prévention des risques professionnels.
- + Les acteurs de la prévention.
- + Les notions de législation et de réglementation en matière de sécurité et de conditions de travail.
- + L'évaluation des risques et le document unique.
- + Cas particuliers : l'intervention d'entreprises extérieures.
- + Analyse des accidents du travail et incidents par la méthode de l'arbre des causes.

### MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- + DECOUVERTE : (Etude de cas, brainstorming, questionnement...)
- + APPRENTISSAGE : (Travaux de groupe, exposés participatifs, quiz...)
- + APPLICATIVE : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité (Analyse d'accident du travail, recherche de pistes d'améliorations concrètes), quiz

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Ordinateur et vidéo projecteur
- + Tableau papier et tableau blanc
- + Supports papiers pour les participants

### INTERVENANT

Formateur consultant en santé et sécurité au travail

### DURÉE

3 jours consécutifs (21 heures)

### REFERENCES ET DOCUMENTS D'APPUI

Source Ministère du travail, INRS, ressources site EPICEA

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : Groupe de 4 personnes minimum à 12 personnes maximum

### ÉVALUATION & VALIDATION

Evaluations formatives continues, seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui sont reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs attendus pourront prétendre l'obtention de cette formation.

La Croix-Rouge française délivre une attestation de participation à la formation « référent sécurité »

## OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- + De connaître les données générales, réglementaires et techniques en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels
- + D'appréhender les principaux risques de l'entreprise, les évaluer, les analyser pour mieux agir
- + De mettre en œuvre et de suivre une démarche de prévention
- + D'analyser les accidents et incidents
- + D'être force de proposition d'amélioration
- + D'être un interlocuteur privilégié

## Renseignements et inscriptions

[crfp.aura@croix-rouge.fr](mailto:crfp.aura@croix-rouge.fr)

 04 77 59 39 72



## PROGRAMME DE FORMATION : 21 HEURES

### JOUR 1 LES ENJEUX DE LA SECURITE ET DE PREVENTION DES RISQUES

#### PARTIE 1 : LES ENJEUX D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION

- + Les accidents du travail et les maladies professionnelles (statistiques)
- + Définir l'accident du travail et les maladies professionnelles (**enjeux humains**)
- + L'accident du travail, un coût pour l'employeur (**enjeux financiers**)
- + L'obligation réglementaire, mettre tous les moyens en place (**enjeux réglementaires**)
- + Les différentes responsabilités de l'employeur (**enjeux de responsabilité**)

#### PARTIE 2 : LES ACTEURS DE LA PREVENTION

- + Les acteurs internes (la direction, les managers, le référent sécurité, le CHSCT, le médecin du travail)
- + Les acteurs externes (l'inspection du travail, l'ingénieur conseil de la CARSAT, l'INRS, la CNAM, ...)
- + Rôles et missions des différents acteurs

#### PARTIE 3 : LES NOTIONS DE LEGISLATION ET DE REGLEMENTATION

- + La hiérarchie des textes, principales lois et décrets, organisation judiciaire
- + Les principes généraux de prévention
- + Les obligations de l'employeur et du salarié
- + L'information et la formation des salariés
- + Les vérifications périodiques, les autorisations et les habilitations
- + Les notions de responsabilités civile et pénale
- + Le droit d'alerte et de retrait

### JOUR 2 CONSTRUIRE ET ANIMER UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES

#### PARTIE 4 : L'EVALUATION DES RISQUES ET LE DOCUMENT UNIQUE

- + L'obligation d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des salariés
- + La démarche d'évaluation des risques professionnels
- + Présentation de l'ensemble des risques professionnels

### JOUR 3 METTRE EN OEUVRE UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES

#### PARTIE 5 : L'ANALYSE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS DU TRAVAIL

- + L'étude de l'accident du travail : enquête et analyse
- + Le document d'étude
- + La recherche des causes et des solutions
- + La rédaction du compte-rendu
- + Présentation de la méthode de l'arbre des causes
- + Acquisition de la méthode de l'arbre des causes
- + Exercices d'apprentissage de la méthode
- + Etude de cas en groupe
- + Planification des actions de prévention
- + Construction d'un plan d'action